DOSSIER DE PRESSE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

Préfecture de la Manche
Place de la préfecture
50 009 Saint-Lô Cedex
Tél. +33(0)2 33 75 49 50
Fax. +33(0)2 33 57 36 66
www.manche.gouv.fr

70e anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie

Déplacements et circulation du 4 au 8 juin 2014

// Cérémonies

Saint-Lô, Mercredi 21 Mai 2014

Contact presse

Clémence **RABAUD**
Tél : 02 33 75 46 41
Port : 06 89 10 15 53
clemence.rabaud@manche.gouv.fr

Valérie **DESQUESNES**
Tél : 02 33 75 48 82
Port : 06 89 10 15 54
valerie.desquesnes@manche.gouv.fr

manche.gouv.fr

Dossier de presse | Déplacements et circulation cérémonies du 4 au 8 juin 2014

SOMMAIRE EDITO

Edito

Les cérémonies de Carentan
le 4 juin 2014

Les cérémonies d'Utah Beach
les 5 et 6 juin 2014

Les cérémonies de la Fière
le 8 juin 2014

La Basse-Normandie commémore cette année le 70ème Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie. Cet anniversaire, par l'intensité des cérémonies et des manifestations exigera un niveau d'organisation important. Depuis plusieurs mois déjà, tous les services de l'État y travaillent activement.

Sécurité et citoyenneté sont les mots d'ordres de ce 70ème anniversaire. Un dispositif de sécurité important sera inévitablement déployé. Du fait de la présence de nombreuses autorités nationales et étrangères de premier rang et de l'affluence d'un nombreux public, l'accès au plus près des zones de cérémonies fera l'objet d'une régulation et justifiera la mise en place de plan de circulation et d'axes réservés aux secours.

Toutefois, **tout est mis en oeuvre pour perturber le moins possible la vie des habitants et pour limiter les contraintes** sur la vie économique et sociale du département. Les services de l'État travaillent avec les élus, et notamment les maires concernés, pour être au plus proche des attentes et des besoins des riverains.

Parallèlement aux cérémonies du 70eme Anniversaire du Débarquement, **de nombreuses manifestations auront lieu en Basse-Normandie** qui nécessiteront un fort encadrement par les forces de l'ordre. Ainsi, un afflux important de touristes et de public est attendu pour des manifestations culturelles et sportives : festival des Papillons de Nuit les 6, 7, 8 juin à Saint-Laurent-de-Cuves, Solitaire du Figaro le 8 juin à Deauville, Tattoo de la Liberté le 8 juin à Caen.

Par ailleurs, le week-end de Pentecôte est toujours une période chargée avec la visite de nombreux touristes sur la côte jusqu'au lundi 9 juin.

Il s'agit donc aussi d'un véritable enjeu de sécurité routière qui nécessitera la mise en place de mesures ponctuelles pour sécuriser ce week-end, exceptionnel à plus d'un titre.

Préfet de la Manche : SDCI - Service Départemental de la Communication Interministérielle

Les cérémonies de Carentan le 4 juin

Le 4 juin 2014, plusieurs manifestations et cérémonies auront lieu sur la commune de Carentan :

- 15h30 : Inauguration de la stèle du colonel Cole
- 17h00 : cérémonie du «Carré de Choux» en présence de vétérans américains hollandais, allemands et français.
- 18h00 : cérémonie au monument «Signal».
- à l'issue, les troupes se rendront à pied en unités constituées au port de Carentan, en traversant le centre ville pour le vin d'honneur.

Pour assurer la parfaite sécurité des spectateurs de ces cérémonies et permettre également la circulation sur la commune de Carentan, des mesures d'interdictions de circulation et de stationnement régileront ces différents flux :

A partir de 12h00 et jusqu'à 16h00, la circulation sera interdite sur la RD913 à partir de l'échangeur de Saint-Côme-du-Mont en direction de Carentan et de Coutances : une déviation sera mise en place sur la RN13 afin que les personnes voulant se diriger vers Carentan et Coutances empruntent l'échangeur Carentan - Blactot. Un filtrage sur cet échangeur permettra aux résidents de Saint-Côme-du-Mont de regagner leur domicile.

Concomitamment, le circulation sera bloquée au niveau du pont de la Douve sur la RD974 et au niveau de la sortie du RD974 au niveau du giratoire des Palmiers.

Une interdiction de stationner sera prise dès le matin du 4 juin sur la RD971 entre l'échangeur Carentan - Blactot et le giratoire des Palmiers dans les deux sens de circulation ainsi que sur la RD 974 entre le giratoire des Palmiers et le pont de la Douve.

A 16h00, dès la fin des deux cérémonies, ces différentes interdictions seront levées.

A partir de 16h00, se dérouleront les manifestations sur l'avenue de la 101ème Airborne et le boulevard de Verdun : ainsi, l'avenue de la 101ème Airborne sera impactée de 16h00 à 20h00.

De 16h00 à 18h00, entre le carrefour de la rue de Blactot et le chemin de Pommenauque, la circulation sera interdite dans les deux sens.

De 18h00 à 20h00, la circulation sera interdite du giratoire de la rue Holgate jusqu'au giratoire de la gare.

Le stationnement au monument «Signal» sera interdit du 1er juin au 8 juin inclus.

Lors du déplacement des troupes en unités constituées du monument «Signal» au port, des difficultés de circulation seront occasionnées dans le centre ville de Carentan.

Pour accueillir les différents participants et spectateurs de ces manifestations, des parkings publics gratuits et catégoriels (bus et campings car) seront activés à proximité des différents sites comme indiqués sur la carte jointe.

©-Archives-départementales-Calvados

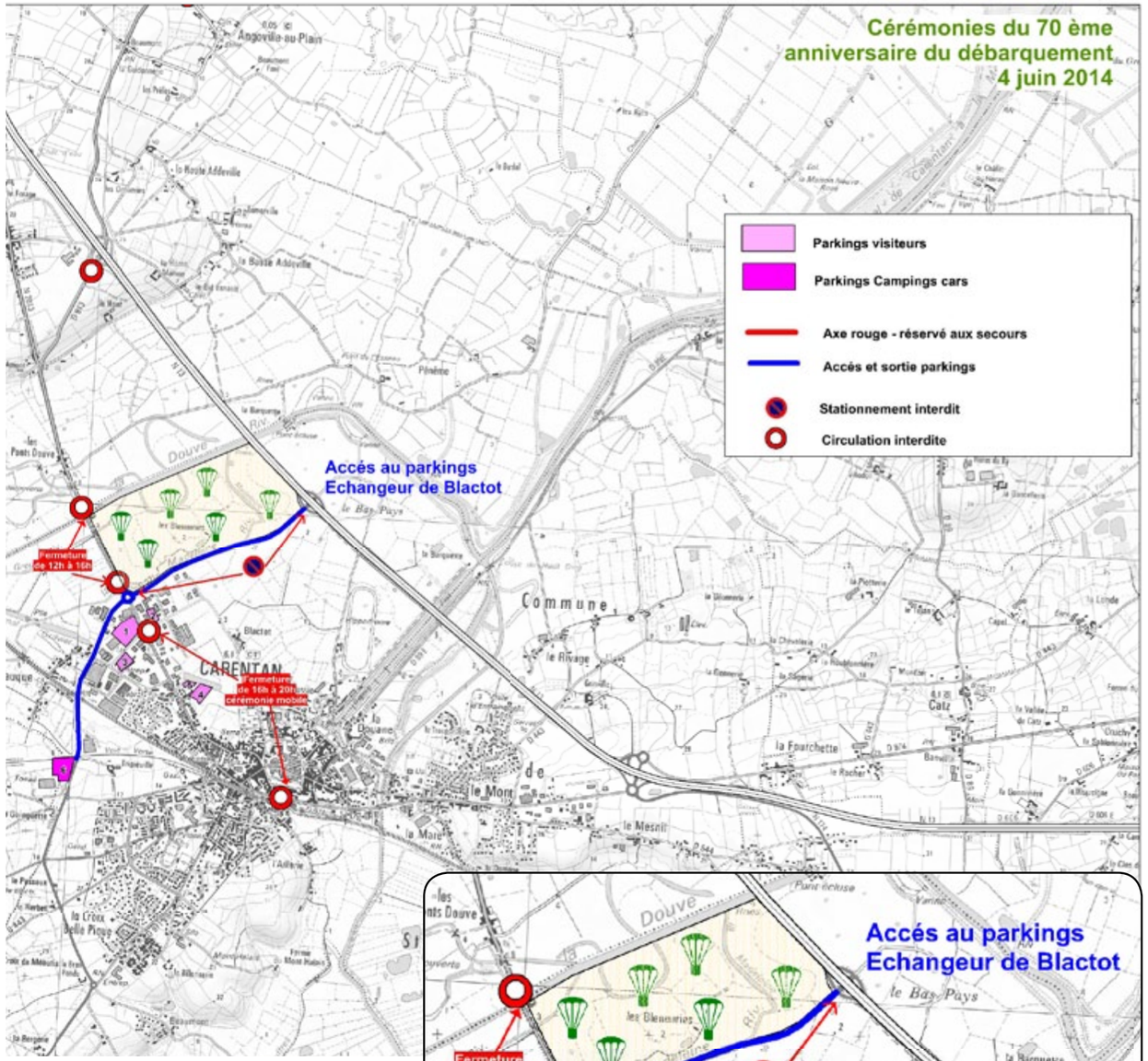

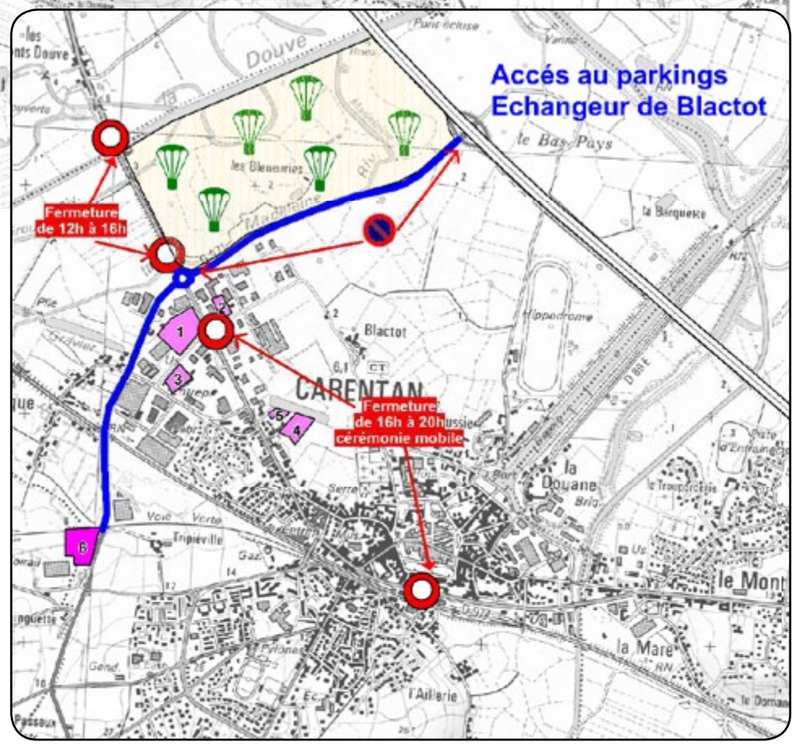

Préfet de la Manche : SDCI - Service Départemental de la Communication Interministérielle

Les cérémonies d'Utah Beach du 5 et 6 Juin

Le 5 juin, plusieurs manifestations et cérémonies auront lieu sur la commune de Sainte-Marie-du-Mont – Utah-Beach :

- 18h00 : Parachutages
- 20h00 : Cérémonie militaire
- 21h30 : Concert
- 23h15 : Embrasement de la côte

Le 6 juin, une cérémonie franco-danoise aura lieu en deux temps :
- 09h30 : Cérémonie en présence de la reine du Danemark à la stèle des 800 danois
- 10h00 : Visite au musée d'Utah-Beach
- 11h30 : Départ pour Bénouville.

Pour assurer la parfaite sécurité des spectateurs de ces cérémonies et pour permettre la circulation sur la commune de Sainte-Marie-du-Mont et la zone d'Utah-Beach, des mesures d'interdictions de circulation et de stationnement régulueront ces différents flux :

- la circulation sera interdite sur l'axe D913 (axe ROUGE) et le D421 du carrefour de la Redoute au musée d'Utah-Beach du jeudi 5 juin à 14h00 jusqu'au vendredi 6 juin à 14h00. Chaque intersection avec ces axes sera tenue par les militaires de la Gendarmerie Nationale ;
- le stationnement sera interdit sur le D913, le D67, le D421, le D329 et la route de la Madeleine à partir du 5 juin à 08h00 jusqu'au 6 juin à 14h00. Des mises en fourrière auront lieu pour tous les véhicules ne respectant pas ces interdictions.

Le plan de circulation prévoit un axe BLEU pour faciliter l'accès aux sites de cérémonies pour les spectateurs et participants. Ainsi, les gens désireux de se rendre sur ces sites emprunteront les sorties Blosville sur la RN13. Ensuite un cheminement particulier avec panneautages sera mis en place :

- D70 en double sens jusqu'au carrefour D70 et D524, tourner à gauche,
- D524 en sens unique jusqu'au carrefour RD70 et D14, tourner à gauche,
- D14 jusque St Germain de Vireville et le carrefour avec le D129, tourner à droite,
- D129 en sens unique jusqu'au D421, tourner à droite
- D421 jusqu'au carrefour de la Redoute.

Au carrefour de la Redoute, un filtrage strict sera effectué afin d'acheminer les spectateurs dans le parking correspondant à leur catégorie (VIP, Personnes à Mobilité Réduite, campings cars) en empruntant le D67 (sens Est - Ouest) puis la route de la Madeleine (accès aux parkings grand public) et le D421 (sens Nord - Sud) pour les parkings réservés.

De plus, le D67 et la route de la Madeleine seront en sens unique à partir du 5 juin 14h00 afin d'assurer la desserte des parkings gratuits au plus près des sites où se dérouleront les manifestations comme indiqué sur la carte jointe.

Pour repartir après les manifestations, les spectateurs stationnés sur les parkings gratuits créés à cette occasion emprunteront l'axe VERT :

- la route de la Madeleine jusqu'au D67,
- D67 en sens unique de l'Est vers l'Ouest jusqu'à Turqueville et le carrefour avec le D129, tourner à gauche,
- D129 en sens unique jusqu'au D70 et le carrefour d'Holine, tourner à droite,
- D70 jusqu'à l'échangeur de la RN13 Blosville.

Pour les vétérans désireux de se rendre à ces manifestations, un accueil spécifique aura lieu au carrefour D70 et D24 afin qu'ils soient pris en compte et acheminés dans le meilleures conditions au cœur des cérémonies. Une fois stationnées dans les parkings réservés, les personnes à mobilité très réduite pourront bénéficier de voiturettes pour rejoindre le site des cérémonies.

Les résidents de la zone impactée pourront rejoindre librement leur domicile sur présentation d'un justificatif de domicile aux différents points de contrôle sur les carrefours de l'axe Rouge.

Durant le temps des manifestations, la Gendarmerie se réserve le droit d'adapter le flux de circulation afin de faciliter l'accès aux parkings à l'ensemble des spectateurs.

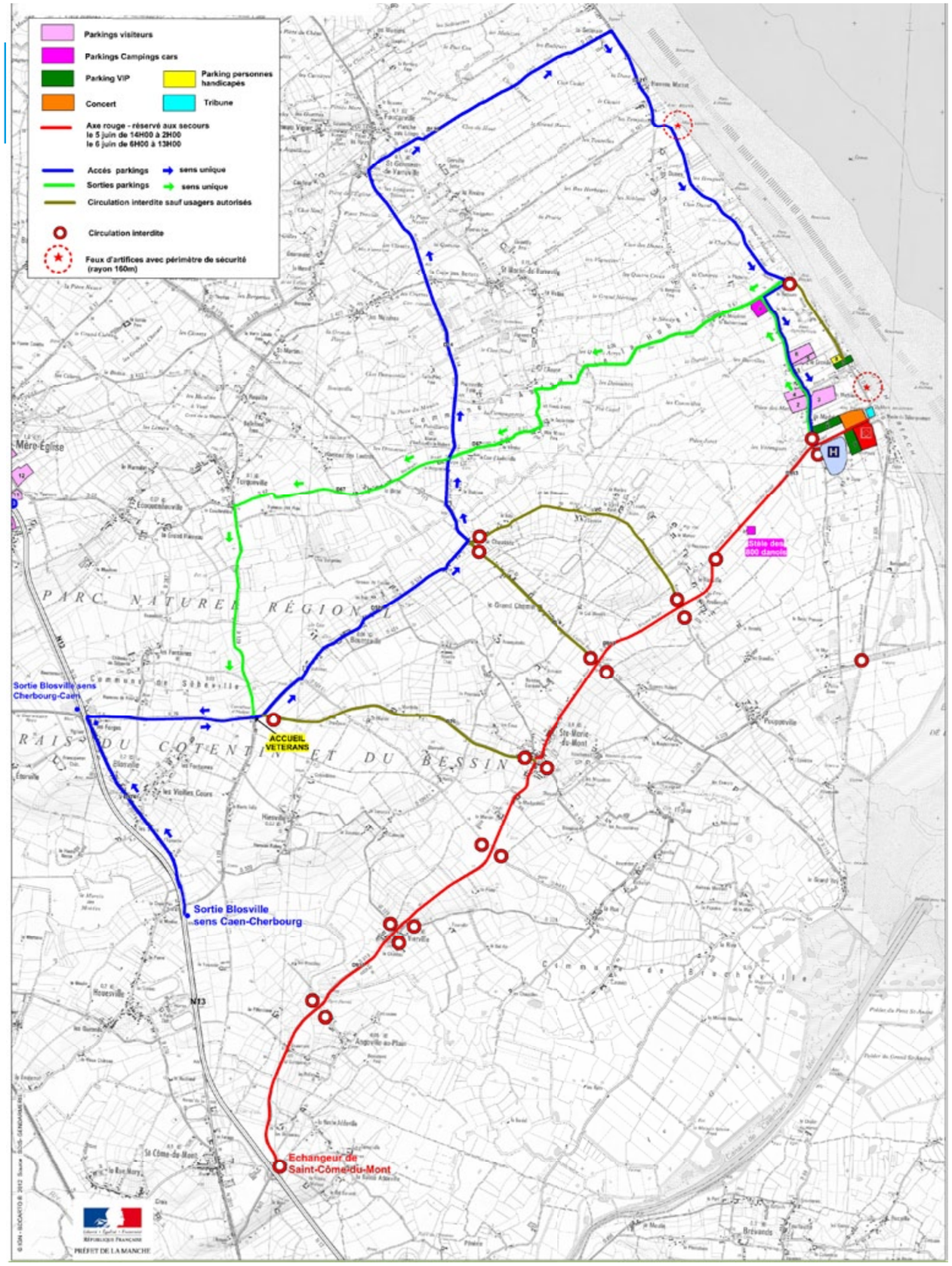

Préfet de la Manche : SDCI - Service Départemental de la Communication Interministérielle

Les cérémonies de la Fière du 8 juin

Le 8 juin 2014 auront lieu diverses cérémonies et manifestations sur le site de La Fière :

- 11h00 : Parachutage international sur le site de la Fière.
- 14h00 : Cérémonie officielle au monument de La Fière.
- 14h30 : Remise de légion d'honneur à des vétérans
- 15h00 : Parachutage civil en tenue d'époque
- 17h30 : Accueil des vétérans et des sauteurs place de l'Eglise
- 18h00 : dévoilement du nouveau monument parachutistes.

Pour assurer la parfaite sécurité des spectateurs de ces cérémonies, faciliter leur arrivée sur site et permettre la circulation sur la commune de Sainte-Mère-Église et la zone de La Fière, un plan de circulation a été élaboré avec des mesures d'interdictions de circulation et de stationnement et des axes réservés.

La circulation et le stationnement sur le chemin de La Fière entre l'échangeur de Neuville-aux-Plains et le D15, le D15 entre le centre ville de Sainte-Mère-Église et le hameau de Cocquigny seront interdits.

L'axe BLEU CIEL (D15) entre le centre ville de Sainte-Mère-Église et le site de La Fière sera réservé à la circulation des piétons.

L'axe BLEU permet aux automobilistes de se rapprocher au plus près du site de deux façons :

- tout d'abord, en sortant de la RN13 à Blosville, ils emprunteront le D70 en double sens jusqu'à Chef du Pont. Ils pourront soit se diriger vers le P19 situé sur cette commune à côté du stade soit continuer sur le D70 en direction du sud et tourner sur la route de Gueutteville qui sera en sens unique afin de rejoindre la partie Ouest du dispositif (P20 et P21). Arrivés à Gueutteville, ils emprunteront le

D15 en double sens vers le hameau de Cocquigny (P2, P3, P4, P5).

- deuxième solution : depuis Sainte-Mère-Église, emprunter le chemin de Hiersac en sens unique pour rejoindre les P6 et P7.

De nombreux parkings jalonnent cet axe BLEU.

Dans le cas où un sens unique de circulation est mis en place pour accéder aux différents parkings, ce sens de circulation ne sera permuté qu'à la fin de la cérémonie afin que les spectateurs puissent quitter les parkings en toute sécurité.

Durant le temps des manifestations, la Gendarmerie se réserve le droit d'adapter le flux de circulation afin de faciliter l'accès aux parkings à l'ensemble des spectateurs.

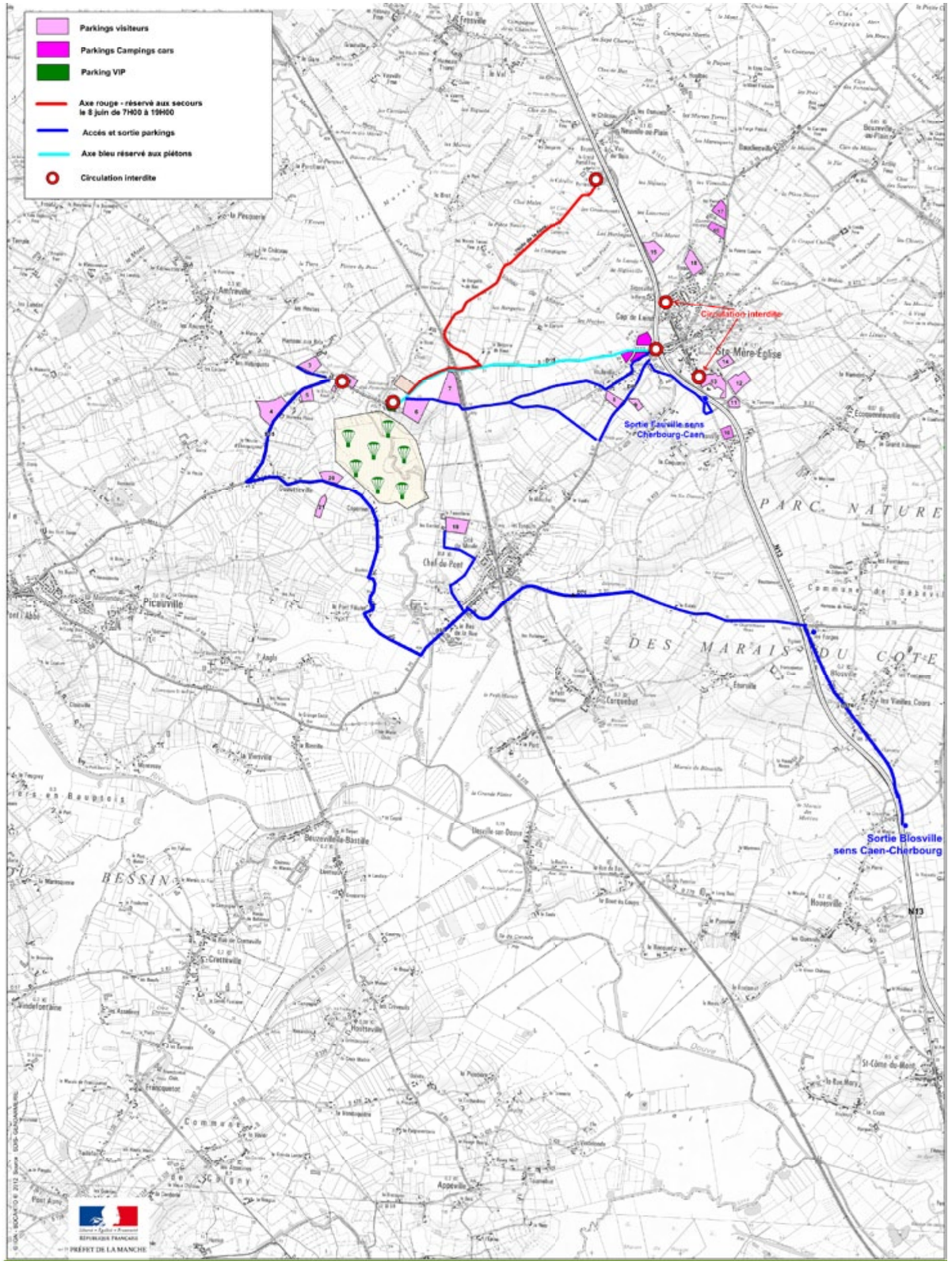

Préfet de la Manche : SDCI - Service Départemental de la Communication Interministérielle

NOTES

Dossier de presse | Déplacements et circulation cérémonies du 4 au 8 juin 2014

NOTES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

Contact presse

Clémence **RABAUD**

Tél : 02 33 75 46 41
Port : 06 89 10 15 53
clemence.rabaud@manche.gouv.fr

Valérie **DESQUESNES**

Tél : 02 33 75 48 82
Port : 06 89 10 15 54
valerie.desquesnes@manche.gouv.fr

manche.gouv.fr